

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception 05/01/2017	Dossier complet le	N° d'enregistrement 2017-ARA-DP-00300

1. Intitulé du projet

Réactivation de la dynamique fluviale sur le Rhône – Actions sur les marges fluviales de Cornas

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
25°) Extraction de minéraux par dragage marin ou fluvial b) Entretien d'un cours d'eau ou de canaux, le volume des sédiments extraits étant au cours d'une année supérieur à 2000 m ³	<ul style="list-style-type: none"> - Démantèlement d'une ancienne digue : enlèvement d'enrochements évacués du lit du Rhône, matériaux alluvionnaires laissés en place, - Création de deux brèches dans une ancienne digue et dans d'anciens tenons (évacuation des enrochements), - Recreusement de chenaux secondaires, matériaux de déblais maintenus sur site et mis à la disposition des crues du Rhône pour remobilisation.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet est à vocation environnementale. Il vise à améliorer les fonctionnalités écologiques et sédimentaires en démantelant localement d'anciens ouvrages bloquant la dynamique fluviale, et en recreusant des milieux annexes.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans le cadre du SDAGE RMC 2016-2021. Il vise à l'atteinte du bon potentiel écologique de la masse d'eau FRDR2007A "Vieux-Rhône de Bourg-Lès-Valence". Il découle directement des mesures territorialisées de l'Orientation fondamentale n°6 : "Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides – Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques".

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet comprend plusieurs phases, avec un objectif de démarrage pour l'année 2017 :

- Des travaux préparatoires (installation du chantier, préparation du terrain et des accès, piquetage et implantation, débroussaillage et déboisages, dévoiement de réseaux),
- Des terrassements :
 - 1) démantèlement de la digue longitudinale sur 850 m, évacuation des enrochements (30 300 m³),
 - 2) ouverture de deux brèches dans la digue Girardon longitudinale dans les casiers 1 et 2, et terrassement d'un chenal secondaire (8800 m³), hors d'eau au débit réservé au sein de ces deux casiers, évacuation des enrochements (1700 m³),
 - 3) Recreusement d'un bras secondaires (11200 m³) et ouverture de brèches dans les ouvrages transversaux (évacuation des enrochements 1000 m³),
 - 4) Traitement des déblais alluvionnaires contaminés par la renouée du Japon par criblage et concassage,
 - 5) Remise des matériaux de déblais alluvionnaires dans l'emprise de la digue démantelée pour remobilisation lors des crues du Rhône.
- Des travaux de végétalisation visant à lutter contre l'implantation d'espèces exotiques envahissantes,
- Des travaux de remise en état du site.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet ne comprend pas de phase exploitation (milieux laissés à la dynamique naturelle).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis :

- à la procédure dite du dossier d'exécution relative à la concession et à la déclaration d'utilité publique des ouvrages utilisant l'énergie hydraulique, en vue de la modification d'un ouvrage de la concession (code de l'énergie) ;
- à dérogation pour perturbation, destruction ou déplacement d'espèces protégées (code de l'environnement).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Procédure du dossier d'exécution - modification d'un ouvrage de la concession (code de l'énergie)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Volume de déblais d'enrochements évacués du site :	33 000 m ³
Volume de déblais meubles remis sur site :	55 100 m ³
Longueur démantèlement d'ancienne digue longitudinale :	850 m
Longueur cumulée brèches dans les ouvrages Girardon :	135 m
Longueur cumulée chenaux secondaires recreusés	600 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Rive droite du Vieux-Rhône de l'aménagement CNR de Bourg-Lès-Valence, entre les PK 104.000 et 105.500.

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 ° 51 ' 22.38 " Lat. 44 ° 58 ' 09.68 "

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Commune de Cornas, département de l'Ardèche (07).

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Programme de mesure de SDAGE RMC – Réactivation de la dynamique fluviale sur le Rhône.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Il s'agit du lit majeur du Vieux-Rhône (zone naturelle).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de la commune de Cornas, approuvé le 16/12/2013
Règlement applicable à la zone du projet : Zone N (Zone naturelle ou forestière, inconstructible)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEF de type II n°2601 Ensemble fonctionnel formé par le Moyen-Rhône et ses annexes fluviales
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone Humide de l'Ile de la Grande Traverse (Inventaire départemental des zones humides de l'Ardèche)
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PSS Inondation du bassin du Rhône approuvé le 08-01-1979 PPRI Plan de prévention des Risques d'Inondation de la commune de Cornas en cours d'approbation
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déblais de 33 000 m ³ d'enrochements (anciens ouvrages Girardon du XIXème siècle) qui seront évacués du site puis valorisés
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre : - une perturbation temporaire de la faune en phase chantier, - le déplacement de stations d'espèces végétales protégées (grande naïade), - la suppression de boisements alluviaux matures sur la digue longitudinale. Les incidences du projet sur l'environnement sont détaillées dans le dossier de modification d'ouvrages et le dossier espèces protégées. Le projet est à vocation environnementale et vise à retrouver des habitats pionniers typiques des milieux alluviaux. A l'état final, l'incidence du projet sur la biodiversité est donc positive.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les incidences environnementales du projet ne sont pas susceptibles d'affecter la ZNIEFF n°2601

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La vocation naturelle des zones déboisées n'est pas modifiée par le projet. Le degré de naturalité de ces zones est augmenté (suppression des enrochements, rabaissement du terrain naturel favorable aux boisements pionniers typiques).
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est soumis à l'aléa inondation, il ne modifie pas celui-ci pendant et/ou après travaux.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement en phase travaux. Le bruit des engins sera perceptible localement. Une habitation est présente à 65 m de la zone des travaux ; la seconde la plus proche est à plus de 100 m.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seuls les rejets des moteurs thermiques des engins de chantier engendreront des polluants dans l'air. L'impact est très faible, les engins respectant les normes en vigueur.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de réactivation de la dynamique fluviale sur les marges du Rhône, au droit du site de Cornas, vis à rétablir la fonctionnalité du Vieux-Rhône, à diversifier les milieux naturels, à maintenir les espèces patrimoniales, à renforcer la biodiversité, à lutter contre les espèces exotiques envahissantes et à rétablir durablement des milieux fonctionnels. Ils consiste à supprimer localement les anciennes digues Girardon du XIXème siècle qui ont bloqué latéralement la dynamique fluviale et engendré un exhaussement des marges du Vieux-Rhône, une évolution des milieux humides vers de la forêt de bois dur, une banalisation des milieux naturel et une pénalisation des écoulements.

Le démantèlement local de ces ouvrages doit permettre à l'énergie des crues du Rhône de diversifier le milieu au gré des évènements hydrologiques. Le projet s'accompagne par ailleurs de chenaux secondaires et d'opérations d'éradication des espèces exotiques envahissantes, qui auront un effet rapide sur la diversité des habitats naturels et à l'amélioration du caractère humide du site.

Les déblais exportés du site sont constitués uniquement de matériaux exogènes (enrochement du XIXème siècle) ; la remise à disposition des crues du Rhône des matériaux de déblais alluvionnaires vise à restaurer le transit hydro-sédimentaire.

Les incidences du projet sur l'environnement sont principalement liées aux déboisements dans l'emprise de la digue et de l'un des chenaux, qui constitue une destruction d'habitat d'espèces protégées (habitat présent en grande quantité sur le site d'étude hors emprise projet). Des mesures d'évitement ont été prises (adaptation de la période d'intervention à la phénologie des espèces, réduction de l'emprise pour évitement de stations de grande naïade). Les stations d'espèces végétales protégées situées dans l'emprise des travaux seront déplacées. Les dossiers de modification d'ouvrage et de dérogation au titre des espèces protégées apporteront les justifications au choix des solutions retenues ainsi que l'analyse détaillée des incidences du projet en phase réalisation et à l'état final.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

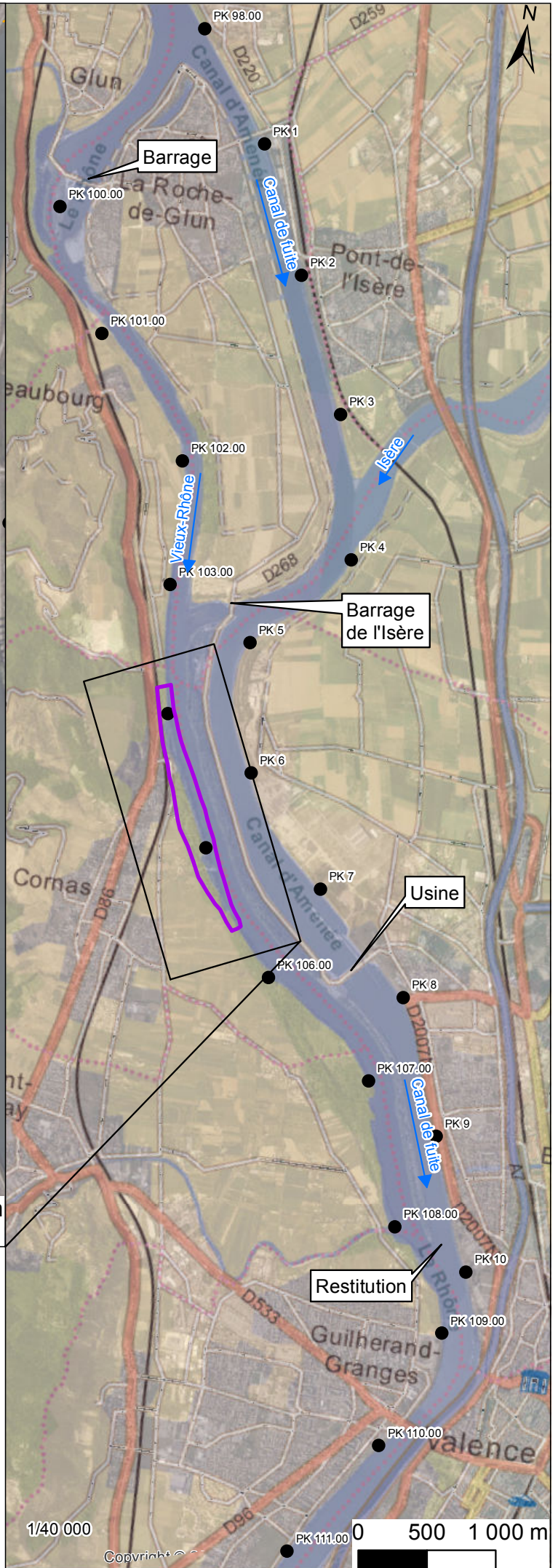
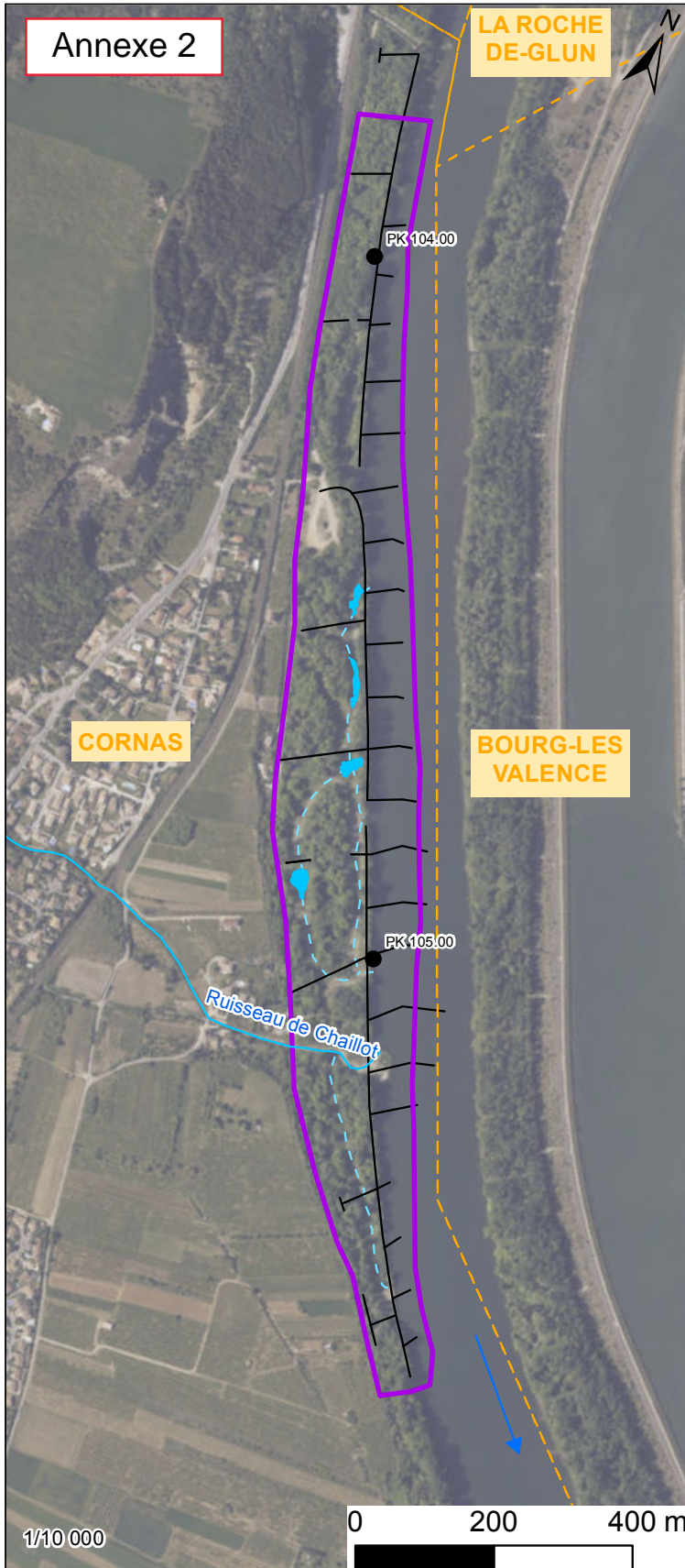
Fait à LYON Cie **NATIONALE DU RHONE** le, 5/01/2017

Signature

*DIRECTION DU PATRIMOINE FLUVIAL ET INDUSTRIEL
Direction Déléguée des Concessions et du Patrimoine
Responsable du pôle Maîtrise d'Ouvrage*


Magali NEYMARC

Annexe 2



- Points Kilométriques
- Ouvrages (digues et enrochements, RD uniquement)
- Affluents
- - - Thalweg des lônes
- Plan d'eau permanents des lônes
- ▭ Périmètre d'étude
- - - Limites communales

Annexe 3 – Photographies de la zone d'implantation



Carte de localisation des prises de vue

Environnement proche :



Cliché 1 – Vue de la digue démantelée (vue vers l'aval), 2016



Cliché 2 – Thalweg le long de la digue démantelée (vue vers l'aval),



Cliché 3 – Chenal aval recreusé (vue vers l'aval), 2016



Cliché 4 – Emplacement des brèches et du recreusement du chenal amont (vue vers l'aval), 2016

Environnement lointain :



Cliché 5 – Digue où seront créées les deux brèches amont, 2016



Cliché 7 – Vue de la digue démantelée, 2016



Ouverture de deux brèches dans la digue longitudinale

Creusement d'un chenal secondaire et ouverture d'une brèche dans l'ouvrage transversal

Démantèlement de la digue longitudinale sur 850 m

Creusement d'un chenal secondaire et ouverture de brèche dans les ouvrages transversaux

Légende

- PK
- Aménagement Girardon
- ▨ Brèches
- Implantation du projet



Annexe 5 – Photographies des abords de la zone de travaux



Cliché 1 – Voie communale longeant le site (distance avec le projet 110 m).



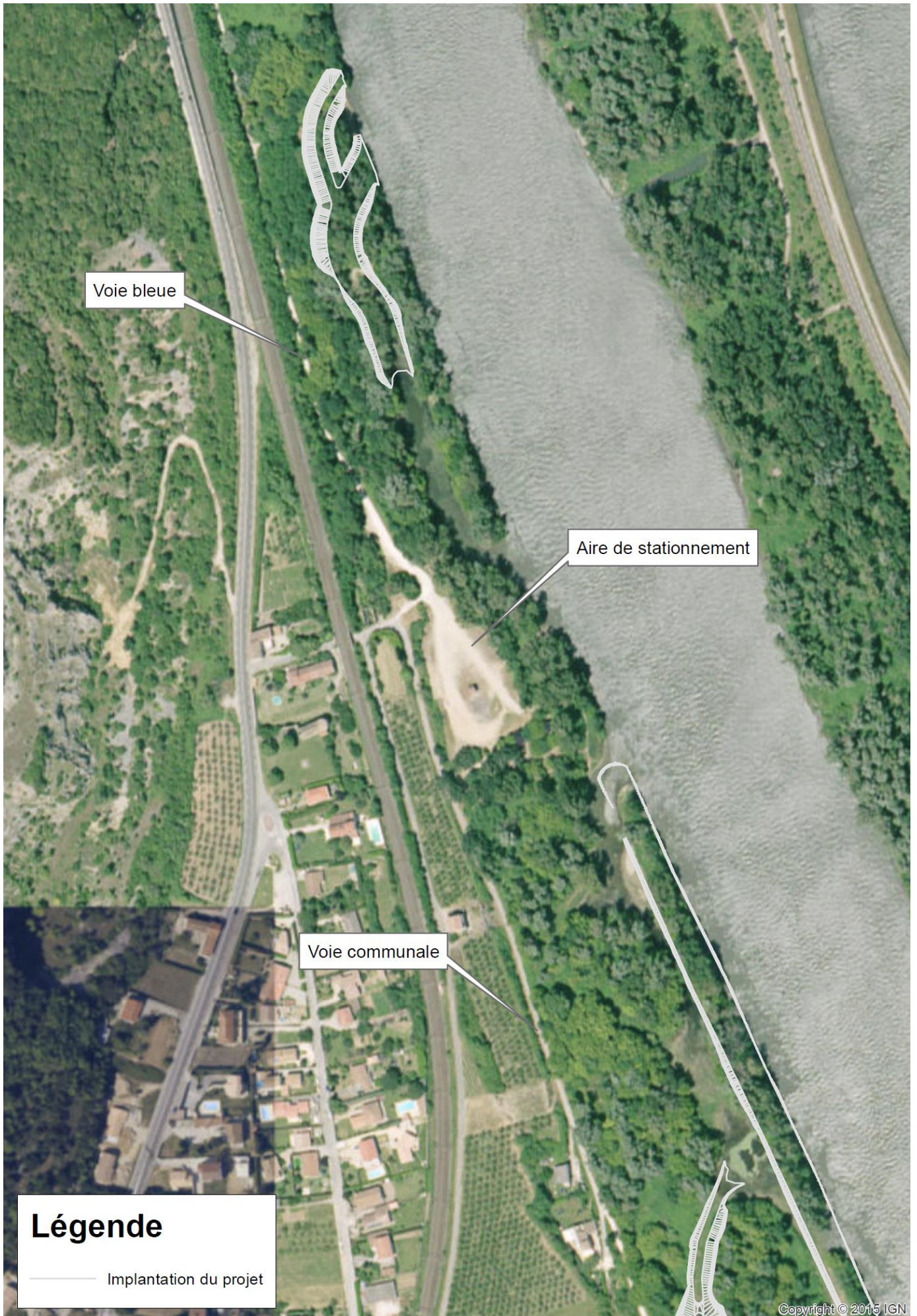
Cliché 2 – Voie bleue longeant le site (distance avec le projet : 15 m)



Cliché 3 – Aire de stationnement (distance avec le projet 50 m)



Cliché 4 – Boisements aux abords du site



Voie bleue

Aire de stationnement

Voie communale

Légende
— Implantation du projet



Voie bleue

Affluent

Légende

— Implantation du projet